



Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
Tél. : 04 93 71 86 05
contact@athle06.org
www.athle06.fr



COMITÉ DIRECTEUR

Procès-verbal de la réunion du 7 mars 2022

En visioconférence

Les convocations ont été envoyées par mail à tous les membres élus du Comité Directeur.

Présents (12) : Martial AUDOT, Franck CHEVRIER (Secrétaire adjoint), Ivan COSTE-MANIÈRE (Président), Sylvie DOULUT-MISLIN, André FERRETTI, Valérie GOURAISSA (Trésorière), Sophie LANES, Martine RALLO, Serge RALLO, Yves SERRA, Catherine STRUGEON-KUOPALLA et Julien WALTZER.

Pouvoirs (8) : Vanessa BERNAD, Jacky CHARPENTIER, Margot CHEVRIER, Laurence DELAIRE-COSTE, Pierre FELT, Sébastien FRANCK, Michel MASSÉGLIA (Secrétaire général) et Corinne ROUSSEAUX.

Assiste (1) : Maxence VAUDELIN (agent de développement).

Ouverture de la réunion à 18h30.

1. Mot du Président (Ivan COSTE-MANIÈRE)

Je serai très court, vue l'actualité ukrainienne, et rentrant de Berlin où j'ai pu revoir le stade olympique de 1936 avec les amis de l'équipe d'Allemagne d'athlétisme de 1989. Avec Éliane et Michel FIHUE, nous avons reçu à de multiples reprises les athlètes de l'ex-RDA, et la chute du Mur de Berlin reste dans mes veines, avec des morceaux du mur...

Donc, je ne vais pas parler davantage, si ce n'est de solidarité, pour que Valérie GOURAISSA œuvre à plein régime au sein du CDOS où elle préside cette commission nécessaire à « l'Ensemble » rajouté, avec sa finesse, par Thomas BACH à la devise olympique de Pierre de Coubertin. Sur Grasse, nous avons embrayé en vitesse et le premier convoi est arrivé à bon port à la frontière de l'Ukraine.

Nous nous retrouverons en vrai, en face à face humain, enfin pour notre Assemblée Générale le 26 mars prochain à SKEMA.

Et, je vous espère unis, solidaires et motivés pour des idéaux mis à mal par nombre d'atteintes.

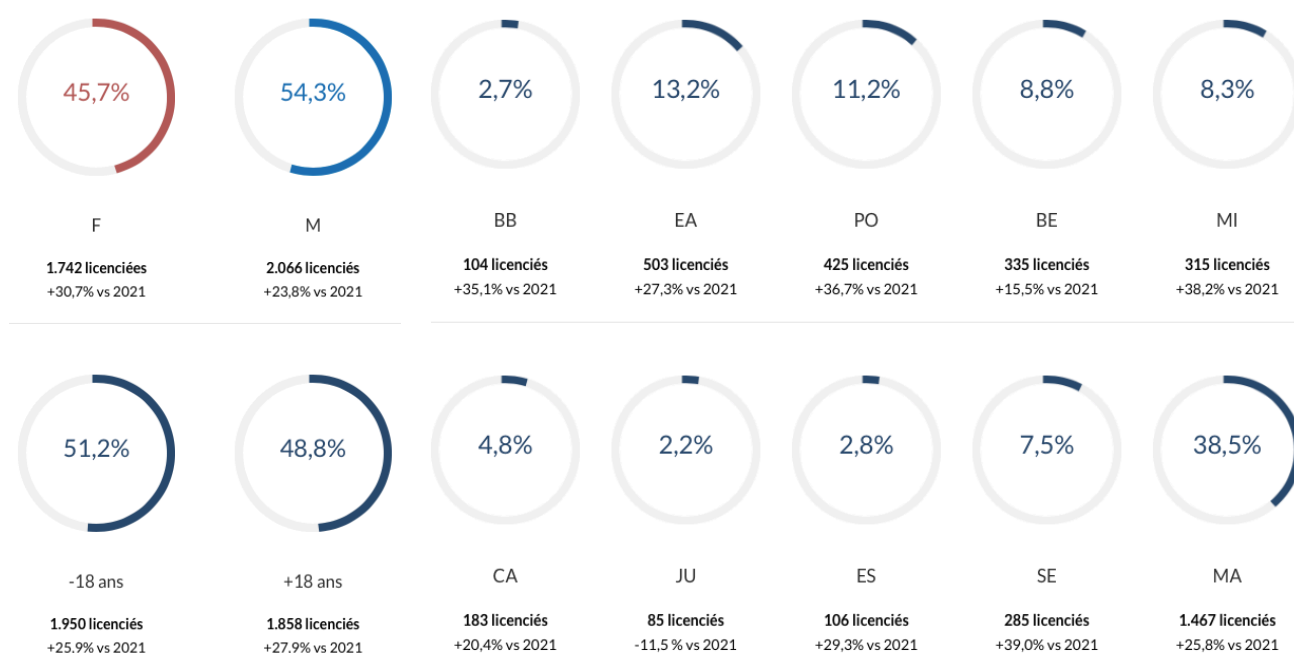
Pardon de cette brusquerie épistolaire, mais le silence vaut plus que les mots, malgré les rapports au CESER, au Fonds Régional de Développement de la Vie Associative et... à très vite en souriant j'espère, compte tenu de notre ordre du jour chargé.... Et rapide.

2. État statistique des licences au 28 février

Au 28 février 2022, le département des Alpes-Maritimes comptabilise 3.808 licenciés, soit +26,8% par rapport à 2021. Nous retrouvons ainsi les valeurs de l'avant crise sanitaire.

L'évolution des effectifs des catégories oscille entre -11,5% pour la catégorie JU (seule baisse observée) et +39,0%.

Voir détail par catégorie ci-dessous et sur athle06.fr.



3. Modification du règlement intérieur d'ATHLE06

Le Bureau Exécutif et la commission des statuts et règlements ont présenté aux membres du Comité Directeur un projet de modification des articles 18 et 23 en vigueur (du 27 mars 2021), ainsi que l'ajout d'un article dans le titre 5 – Commissions départementales.

Le Comité Directeur a approuvé à l'unanimité ces propositions.

Ce document sera soumis au vote des responsables des clubs maralpains le 26 mars prochain lors de l'Assemblée Générale d'ATHLE06.

4. Compte de résultats 2021

Les éléments comptables 2021 d'ATHLE06 ont été établis par Françoise LEMALLE, expert-comptable (SELAS LEMALLE AREs X.PERT). Le compte de résultats présenté concerne la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus, soit un exercice de 12 mois.

Le compte de résultats de l'exercice 2021 est le suivant :

Produits d'exploitation	136 442,15 €
Charges d'exploitation	130 299,04 €
Résultat d'exploitation	6 143,11 €
Résultat financier	370,25 €
Résultat courant avant impôts	6 513,36 €
Résultat exceptionnel	-90,00 €
Total des produits	136 812,40 €
Total des charges	130 389,04 €
Excédents ou déficits	6 423,36 €

Le détail du compte de résultats de l'exercice 2021 sera affiché dans le rapport d'activité 2021 distribué aux représentants des clubs lors de notre Assemblée Générale à venir, et consultable par la suite sur athle06.fr.

Les excédents observés proviennent d'un arrêt majeur de notre activité de janvier à mi-mai à cause des restrictions sanitaires engendrées par la pandémie de Covid-19. Toutefois, ATHLE06 a diversifié ses actions au cours de l'année écoulée, notamment sur le plan du développement durable et des solidarités.

La valorisation des heures de bénévolat des membres d'ATHLE06 pour 2021 est la suivante :

Nombres d'heures de bénévolat	7 950 heures
Taux horaire appliqué	15,00 €
Valorisation des heures de bénévolat	119 250,00 €
Ce qui correspond à 87,2% des produits	

5. Montants des cotisations départementales pour la saison 2022-2023

Le Bureau Exécutif et la commission des finances et du budget proposent, compte tenu que :

- Les cotisations départementales représentent environ deux tiers du budget d'ATHLE06 (67,8% en 2019, 69,0% en 2020 et 61,9% en 2021) ;
- Suite à trois années où ATHLE06 a présenté des déficits (-32 836,92 € en 2018, -29 741,48 € en 2019 et -22 503,02 € en 2020), et malgré les légers excédents qui ont été remarqués en 2021 (6 423,36 €) ;
- Les subventions perçues par ATHLE06 stagnent depuis quelques années ;
- ATHLE06 souhaite maintenir son niveau d'implication (organisations de compétitions, challenges jeunes, sélection départementale, stages jeunes, développement durable, missions tournées vers la solidarité, gratification pour les juges, ...) ;
- Le nombre de licenciés dans les Alpes-Maritimes a connu une baisse de 20% due à la crise sanitaire en 2020, et que les effectifs commencent juste à retrouver leur niveau de 2019.

Si les clubs souhaitent qu'ATHLE06 pérennise ses actions et ses services à la hauteur de ce qui a pu être réalisé lors des dernières années, il est indéniable que la part des cotisations départementales sur le budget d'ATHLE06 doit rester au même niveau que lors des précédents exercices.

Le budget prévisionnel 2022 a donc été construit afin de garantir notre rôle et la qualité de notre engagement auprès des clubs maralpins.

La réussite des actions que nous mènerons résultera de notre équilibre financier face au contexte actuel. Un projet de maintien du montant des différentes cotisations départementales pour la saison à venir a donc été réfléchi dans ce sens, tout en garantissant aux clubs un prélèvement juste et justifié.

La proposition du Bureau Exécutif et de la commission des finances et du budget a été validée par l'ensemble des membres élus du Comité Directeur d'ATHLE06.

Un document détaillant le projet des montants des cotisations départementales pour la saison 2022-2023 sera transmis aux clubs avant l'Assemblée Générale du 26 mars prochain. Puisque conformément à l'article 14 des statuts d'ATHLE06, le montant des cotisations départementales est chaque année soumis au vote lors de l'Assemblée Générale ordinaire.

6. Validation du budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel 2022 élaboré le Bureau Exécutif et de la commission des finances et du budget a été validé par l'ensemble des membres élus du Comité Directeur d'ATHLE06.

Le document en question sera présenté et soumis à l'approbation des représentants des clubs lors de l'Assemblée Générale du 26 mars prochain.

Fin de la réunion à 19h15.

Ivan COSTE-MANIÈRE
Président

Michel MASSÉGLIA
Secrétaire général

Maxence VAUDELIN
Agent de développement